



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
ROUTE DU GRAND BOIS**

COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

N° 2026-95
HAUTE-SAVOIE

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « Mont-Blanc Matériaux - 152 Route de Sallanches – 74120 DEMI-QUARTIER » en date du 16 juillet 2026 afin de réglementer la circulation sur la Route du Grand Bois pour lui permettre de procéder à des travaux de terrassement et raccordement des réseaux AEP Eau Potable pour le compte du Chantier CLERC Grégory dans la période comprise entre le 27 juillet 2026 et le 30 juillet 2026 inclus ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie communale à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans la période comprise entre le 27 juillet 2026 et le 30 juillet 2026 inclus, la circulation sera alternée sur la Route du Grand Bois depuis le numéro de voirie n° 170 jusqu'au carrefour formé par la Route du Petit Bois.

Article 2 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Article 3 : Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise Mont-Blanc Matériaux.**

Article 4 : Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise Mont-Blanc Matériaux.**

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, SIABS, aux services techniques de la commune, à la société **Mont-Blanc Matériaux**, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 23 juillet 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 24/07/2026

Le Maire

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 ~~DEMI-QUARTIER~~ - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr